

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

**OBJET : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres - Délégation de Rivages PACA - Aides exceptionnelles à l'investissement - répartition année 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le 15ème Vice-président, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Créé en 1975, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres est un établissement public administratif de l'Etat placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature. Il est composé de services centraux et notamment de 10 délégations de rivages, dont la Délégation Provence Alpes-Côte d'Azur.

Sa principale mission est d'acquérir des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés, accueillants dans le respect des équilibres naturels littoraux et de les rendre accessibles à tous.

La préservation du littoral répond à 4 enjeux principaux : la conservation d'espaces dont la valeur patrimoniale engage notre responsabilité à l'égard des générations futures ; la préservation d'un capital naturel et historique fondamental pour l'attractivité de notre territoire ; le bien-être social de tous par l'accueil équitable et partagé des populations ; la protection des biens et des personnes contre les phénomènes climatiques extrêmes en permettant un espace tampon entre l'océan et les enjeux humains.

Le Département est conscient de la valeur écologique, sociale, économique et culturelle de son territoire et notamment de son littoral. Il a fait le choix de préserver une part significative d'espaces naturels en aidant notamment les communes au titre de cette politique ambitieuse.

Dans ce contexte, le soutien financier du Département aux projets menés par la Délégation de rivages Provence Alpes-Côte d'Azur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, dont la liste figure en annexe 1, pourrait être envisagé, soit une subvention globale de 989 641 € sur une dépense subventionnable globale de 1 807 509 €HT.

Ces trois projets concernent l'acquisition d'une parcelle de 13 hectares située en bord de mer pour la protection de la calanque de Sormiou à Marseille, la réhabilitation de la villa Marine qui surplombe la mer sur l'île de Ratonneau en vue de la valorisation culturelle et touristique du site et enfin la réalisation d'un programme d'études destiné à évaluer le risque de chute de blocs rocheux sur la Côte Bleue.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Par délégation, le 15ème Vice-président

Lucien LIMOUSIN

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL